

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sommet extraordinaire de la CEEAC sur le Tchad: Ossouka Raponda représente Ali Bongo Ondimba à Brazzaville

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LA cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, a représenté, hier, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, au sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Assises qui ont eu lieu à Kintele, dans la banlieue de Brazzaville (Congo). Elles étaient consacrées à la situation politique et sécuritaire au Tchad.

Ce sommet était placé sous les auspices du chef de l'État congolais, Denis Sassou Nguesso, président en exercice de la CEEAC. Et marquées, entre autres, par la présence de ses homologues d'Angola, João Manuel Goncal-

ves Lourenço, de la République centrafricaine (RCA), Faustin Archange Touadéra, de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Antoine Tshisekedi, du président de la Commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat, et du Premier ministre de transition, Albert Pahimi Padacké, représentant le président du Conseil militaire de transition (CMT), le général de corps d'armée Mahamat Idriss Déby. Cette rencontre de haut niveau, est la première qui se tient en présentiel depuis la passation de charges entre Ali Bongo Ondimba et Denis Sassou Nguesso le 27 novembre 2020, à Libreville. De fait, les chefs d'État et de gouvernement se sont penchés sur la situation qui prévaut au Tchad depuis la disparition



Vue des chefs d'Etat et de gouvernement présents à Brazzaville.

du maréchal Idriss Déby Itno, le 20 avril dernier. Depuis cette tragique disparition, ils n'ont de cesse, en effet, d'appeler les nouvelles autorités tchadiennes à gérer sagement et intelligemment la transition, de manière

à favoriser un retour à l'ordre constitutionnel à travers l'organisation des élections transparentes, démocratiques, calmes et apaisées. De même, les leaders de la sous-région ont également évoqué la tension qui prévaut

en ce moment à la frontière du Tchad et la RCA. Une situation marquée, le 30 mai dernier, par des incidents dramatiques entre les armées tchadienne et centrafricaine qui se sont soldés par la mort de six soldats tchadiens.

Entre nous soit dit Sans confusion, ni méprise

NOUS aurions pu saluer et nous féliciter de la belle initiative prise par la cheffe du gouvernement en prenant langue avec certains leaders de l'opposition. Mais hélas, il semble y avoir comme un hiatus entre cette louable action et l'appréciation mitigée qui en résulte. Cette noble intention qui, par ailleurs, est conforme à un mode de gouvernance participatif, et trouve tout son sens républicain par la concertation et le dialogue. Toutefois, elle est peu pertinente dans sa nature tout comme dans son objectif. Parce que cette démarche quelque peu ambiguë vient donner corps et crédibiliser de manière structurale et formelle le discours de ces chantres qui font l'apologie de l'insaisissable crise politique dans laquelle le Gabon serait englué. Ce fait qui est loin d'être anecdotique donne la très contraignante impression que la machine gouvernementale est grippée; ou alors plus prosaïquement qu'elle est à bout de souffle. Et l'on trouve ainsi la justification de ce bourdonnement incessant qui, chaque jour, enflé davantage un peu plus, en appelant au remaniement ministériel. Car ici, entre l'intention et la perception qui en découle, il y a comme une sorte de désagrégation. Le climat s'alourdit tout autant que le doute soulève des

interrogations. Car les interlocuteurs du Premier ministre, et loin de nous la volonté de leur faire offense, ont tous un poids politique évanescant, avec une inexistence évidente dans les deux chambres du Parlement. L'opportunité et la pertinence devraient imposer le chef de file des Démocrates de par son statut de première force politique de l'opposition, et nul ne viendrait contester que cela fasse sens. Le fait est que nous sommes dans un bal d'incantations. Les signaux sont brouillés. Il est difficile de trouver le point de convergence ou la ligne de divergence qui marque la frontière entre ceux qui souhaitent le dialogue national et d'autres qui espèrent la paix des braves. Le tableau ne serait pas complet si l'on ajoutait les tenants du statu quo pour qui toutes ces manœuvres ne sont que d'habiles subterfuges pour revenir à la table des privilèges. Nous voulons nous convaincre que la consultation initiée par le Premier ministre n'avait pas pour but des bas calculs politiques, mais que bien au contraire, elle ne visait que l'intérêt supérieur de la nation. Cela, en attendant les prochains invités; et afin de dissiper tout malentendu. Bassé!

* Chroniqueur Teddy OSSEY

La révision des Code civil et pénal adoptée au Sénat

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA séance plénière qui s'est déroulée hier au Sénat a été d'une grande densité. En témoigne, le nombre de textes de lois adoptés par la présidente de la deuxième chambre du Parlement, Lucie Milebou Aubusson-Mboussou, et ses collègues. Après l'adoption du compte rendu de la séance plénière du 18 mai dernier, suivi de l'examen et l'adoption du rapport rendu par la Commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat, les sénateurs ont passé au crible les projets de lois soumis à leur appréciation. Notamment le projet de loi portant prorogation des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre le Covid-19. Les sénateurs ont donc adopté ledit texte qui a été préalablement examiné par la Commission des Lois et des Affaires administratives, chargée des Droits de l'Homme. Autre texte important, le projet



Photo: Ngoubili Gaston

Les sénateurs adoptant à l'unanimité l'un des projets de loi.

de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°15/72 du 29 juillet 1972 portant Code civil, complétée par la loi n° 003/2017 du 3 août 2017. Ce texte a été adopté en termes identiques à ceux de leurs collègues de l'Assemblée nationale. Le même sort a été réservé au projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi portant modification de certaines dispositions du Code pénal de la République gabo-

naise. Dans la même foulée, le projet de loi portant élimination des violences faites aux femmes a été également adopté en termes identiques à ceux de l'Assemblée nationale par les sénateurs. Lesquels sénateurs ont toutefois invité "le gouvernement à mener une réflexion, pour plus d'impartialité, afin qu'un texte de loi soit pris pour lutter contre les violences faites aux hommes et particulièrement à l'endroit des jeunes garçons".